

**143ème session du Synode**  
**DE L'EGLISE EVANGELIQUE DU CANTON DE NEUCHATEL**

**le mercredi 7 mai 2003**  
**à la salle de spectacles, à Couvet**

---

Sous la présidence de Mme **Christine Fischer** (le pasteur Phil Baker assure la vice-présidence), cette 143ème session du Synode débute par la prière dite par le pasteur Raoul Pagnamenta qui salue l'assistance au nom de la paroisse de Couvet qui a disparu il y a trois jours pour être remplacée par la grande paroisse du Val-de-Travers.

95 députés et 8 députés avec voix consultative ont été convoqués.- Ont été invités 41 suppléants, les membres du Conseil synodal, 49 ministres non-députés, 67 ministres retraités, 9 ministres n'exerçant pas de ministère dans l'EREN, 5 professeurs chargés de cours, 2 stagiaires, l'observateur de l'Association des étudiants en théologie (ANETH), ainsi que diverses personnalités.

65 députés et 5 suppléants sont présents.

Mme **C. Fischer** donne quelques indications pratiques sur le déroulement de ce synode et quelques dates :

- Les prochaines sessions sont fixées aux **18 juin** à Neuchâtel, à la salle du Grand-Conseil et **3 décembre 2003** à La Chaux-de-Fonds.

- La cérémonie de consécration aura lieu le dimanche **26 octobre 2003 à 17 h.30** en un lieu à définir.

L'ordre du jour, tel que proposé, est accepté.

**1. Validations d'élections complémentaires :**

Le pasteur Pierre-Henri MOLINGHEN, pour le district du Val-de-Ruz,  
Mme Eliane Meystre, pour la paroisse de Dombresson-Villiers-Le Pâquier  
Le professeur Martin Rose, de la Faculté de théologie

*Sont élus nouveaux députés.*

**2. Election complémentaire :**

Le pasteur Pierre-Henri Molinghen est élu - pour cette session -  
*assesseur-ministre au bureau du synode.*

**Les autres élections auront lieu au début de la nouvelle législature.**

**3. Résumé des procès-verbaux des 139<sup>e</sup>, 140<sup>e</sup>, 141<sup>e</sup> et 142<sup>e</sup> sessions du Synode** (Rapport de gestion dès page 29)

Ces résumés sont acceptés sans discussion

**4. Rapport du Conseil synodal sur sa gestion**  
(Rapport de gestion dès page 3)

## **Commentaires de la Commission d'examen de la gestion :**

La parole est donnée à M. **Bertrand Jaquet** président de la CEG qui reprend quelques points qui semblent essentiels à la Commission dans le rapport : Le processus EREN 2003 : le Conseil synodal a réalisé un travail en profondeur qui n'aurait pu être mené à bien sans la collaboration de toutes les instances concernées, pour trouver des solutions satisfaisant les divers intérêts en jeu. Il souligne particulièrement l'activité de quelques départements. L'action « Un ange passe » dans le cadre d'EXPO.02 a assuré une présence œcuménique réelle. Au département de l'intérieur, la situation devient préoccupante : les premiers signes d'une pénurie sévère de ministres se dessinent : les entrées en faculté sont en diminution et les entrées en retraite nombreuses. Les moyens d'y remédier ne sont pas faciles à mettre en œuvre et il faudra peut-être se résoudre à des suppressions de charges ou remplacer les ministres par des bénévoles et cette démarche n'est pas aisée.

Un autre point cause des soucis : la recherche de nouveaux conseillers synodaux ; EREN 2003 est en place depuis le 4 mai et la nouvelle législature débute le 18 juin. Les conseillers synodaux ont de lourdes charges qui impliquent sans des responsabilités, sans de la collégialité, disponibilité en temps, en particulier pour les ministres en charge d'une paroisse. Il termine en remerciant chacun de la bonne ambiance de travail qui a régné durant cette période de transition et ajoute que la CEG a eu des contacts fructueux avec le Conseil synodal dans son ensemble.

Mme **C. Fischer** ouvre la discussion et propose l'examen du rapport chapitre par chapitre.

La présidente du Conseil Synodal, Mme Isabelle Ott-Baechler, au nom du Conseil synodal, souhaite donner quelques précisions sur le nouveau Concordat entré en vigueur au début 2002. Le montant de 1'550'000.- francs est à répartir entre les trois Eglises reconnues et la commission de gestion s'inquiète du fait que ce montant puisse être revu tous les cinq ans. D'une part, cette subvention est un soutien au travail général des Eglises reconnues et pas seulement un soutien aux prestations sociales. Ces prestations sociales peuvent être soutenues par l'Etat mais ce soutien englobe la présence des Eglises dans la société. L'Etat ne va évidemment pas éplucher les comptes pour savoir ce que les Eglises font de cette subvention mais plutôt s'intéresser à la présence réelle des Eglises dans la société ; l'Eglise doit donc soutenir des projets nouveaux et rendre visible son travail réel dans les paroisses et dans les postes cantonaux. Il s'agira de montrer que, même si les forces sont en diminution, l'Eglise continue à être présente dans la société.

M. **Philippe Ribaux**, au nom du Conseil synodal, donne quelques explications concernant le Louverain.

**Les postes A.1 Synode ; A.2 Conseil synodal ; B.1 Extérieur ; B.2 Intérieur ; B.3 Diaconie et action sociale** ne font pas l'objet de remarques.

**B.4 Service et témoignage chrétiens** : le pasteur **Guillaume-Daniel Ndam** (district de Neuchâtel) remarque que la CEVAA a un nouveau nom, depuis quelques années déjà : il s'agit de la Communauté d'Eglises en Mission et il souhaite qu'une activité aussi concrète soit résumée plutôt sous son angle humain que par des chiffres.

Mme **I. Ott-Baechler** précise que le Conseil synodal s'est efforcé de condenser au maximum les libellés des postes des comptes. L'erreur de nom sera corrigée et il sera fait attention à mentionner les organisations missionnaires dans le rapport de gestion

**B.5 Education chrétienne** : n'est pas commenté.

**B.6 Formation chrétienne** : Mme **Christine Mauler**, au nom du CS, concernant le Collège du Louverain, rappelle que le principe du rapport du Conseil synodal est de ne pas être exhaustif mais de donner des renseignements sommaires, étant donné que les rapports complets peuvent être obtenus au secrétariat général sur simple demande. Le CONSEIL SYNODAL tient à signaler quelques moments forts des activités du Louverain, en dehors de ses activités habituelles comme les camps, les expositions, etc. : l'appel du 11 septembre a eu un écho médiatique très important (19 articles dans la presse); le colloque sur la question Palestine-Israël, en collaboration avec le Centre Dürrenmatt, et la présence de l'écrivain Marek Halter ; la collaboration avec l'Université populaire, sur le thème de la violence ; l'organisation d'un débat sur les sans-papiers et l'atelier d'exploration théologique.

Mme **Marlyse Gehret**, membre du collège depuis 1991, l'a présidé de janvier 2000 à fin 2002 et c'est M. Olivier Bauer qui a repris cette fonction depuis lors. Le délégué du CONSEIL SYNODAL auprès du collège était M. Jacques Péter jusqu'au 2 octobre 2002, remplacé par la suite par M. Philippe Ribaux qui répondra aux questions éventuelles sur le Louverain.

Mme **Mauler** regrette que le Louverain ait mal ressenti la brièveté du rapport sur ses activités.

Le pasteur **Pierre de Salis** (le Louverain) se dit heureux que le Conseil ait rejoint les conclusions du Louverain et transmettra au collège la teneur des explications orales. Il constate que ce rapport est le dernier concernant le Louverain en tant que centre de théologie et que c'est également sa dernière intervention en tant que président dudit centre.

**B.7 Communications sociales** : Le pasteur Pierre-Henri Molinghen (Val-de-Ruz), en page 16, 4<sup>ème</sup> paragraphe, précise que « protest-info » fait partie intégrante de l'OPCA. Cet office pourra fonctionner s'il dispose de moyens financiers et humains.

**B.8 Théologie et œcuménisme et B.9 Finances et administration** : non commentés.

***Le rapport de gestion est accepté à une large majorité.***

**6. Comptes de l'exercice 2002** (Complément "chiffres" dès page 2)

***Commentaires de la Commission d'examen de la gestion :***

M. **Bertrand Jaquet** se réjouit que l'Etat reconnaisse l'activité sociale des Eglises et constate que, selon les chiffres du bilan, l'EREN dispose de capitaux qui lui donnent une bonne assise financière : 1,6 millions en banque et 4 millions disponibles à court terme, dans l'attente de placements plus intéressants, ce qui n'est guère facile à réaliser actuellement. Si l'EREN possède des actions c'est parce qu'elle les a reçues en héritage et en dons mais ces actions n'ont pas été acquises avec l'argent des paroissiens. La valeur de ces actions

(environ un million) a évidemment diminué mais ne fait pas courir de risques aux finances de l'EREN.

Le passif transitoire représente la contribution ecclésiastique reçue en 2002 pour 2003. Cette contribution reste stable mais elle est régulièrement rappelée aux contribuables. Le nouveau mode de perception des impôts n'a pas modifié notablement cette contribution cependant, les difficultés économiques actuelles risquent de peser sur nos finances comme sur celles des communes.

**B2 Compte d'exploitation :** la diminution de 180'000.- francs n'est pas une économie mais doit être attribuée aux postes vacants. La caisse centrale assume également l'exploitation du Louverain.

**B9 Finances et administration :** le parc immobilier ne requiert pas de frais d'entretien trop importants.

**Commentaires du Conseil synodal :** M. **Philippe Ribaux**, au nom du Conseil synodal, explique que, en ce qui concerne les immeubles propriété de l'EREN, la philosophie n'est pas la même que celle des propriétaires privés : l'entretien de nos immeubles est facilité par la participation des paroisses et un autre soutien nous est souvent accordé par les maîtres d'état qui consentent des rabais lorsqu'ils travaillent pour l'Eglise.

En ce qui concerne la contribution ecclésiastique, les décomptes seront en notre possession en septembre 2003 et nous verrons alors exactement ce qui a été payé par les contribuables

Pour ce qui est de la Cible missionnaire, en s'appuyant sur le Rapport de M. Pierre Kernén et face à la diminution de la participation des paroisses, il est indispensable de redimensionner les différentes organisations et l'EPER a déjà amorcé des travaux dans ce sens.

M. **Philippe Ribaux** se réjouit que le déficit soit inférieur à celui prévu au budget ; il y a deux explications à ce bon résultat : les recettes et contributions ecclésiastiques ont été meilleures que prévu et les charges bien maîtrisées. Malheureusement, la diminution des charges est sans doute profitable pour les comptes mais pas forcément pour l'Eglise.

Il souhaite revenir sur certains points particulier : la fortune en actions : l'Eglise ne fait pas de spéculation, sa politique générale est d'éviter les actions cependant certains dons et legs nous sont faits sous forme d'actions qu'on souhaite réaliser au plus vite mais la situation actuelle n'y est pas favorable ; on attend donc le meilleur moment pour se défaire de ces actions sans trop de pertes ; ces actions ne représentent que le 2 % de la fortune de l'EREN.

Pour le Louverain, le CONSEIL SYNODAL ne s'en désintéresse nullement, que ce soit en tant que centre ou en tant que bâtiment. L'entretien actuel du bâtiment va dans le sens de la politique générale de l'Eglise pour ses bâtiments : on fait en sorte qu'il ne se dégrade pas afin d'éviter de reporter de trop gros investissements dans l'avenir. Pour ce qui est du futur du Louverain, le CONSEIL SYNODAL n'a pas fait de grandes déclarations, dans la mesure où il fallait attendre l'acceptation du processus EREN 2003 pour prendre des options quant à l'avenir du centre et du bâtiment du Louverain. La situation est maintenant plus claire et une réflexion s'est amorcée concernant tant le collège que les travaux de réfection du bâtiment ; cette réflexion se traduira par un rapport du Conseil synodal prévu pour la fin de

2003, éventuellement le début de 2004. Ce rapport analysera les besoins du Louverain en infrastructures, ses activités d'animation, son utilisation pour des activités de l'Eglise en général et son développement au niveau de son possible développement hôtelier non lié aux activités chrétiennes. Au stade actuel des discussions, toutes les options restent ouvertes et seront examinées afin de tirer le meilleur parti possible du centre en conservant le label « Louverain » qui est de promouvoir une certaine image de l'Eglise. La subvention au Louverain est maintenue jusqu'en 2005 au moins et son entretien sera, comme celui des autres immeubles, de lui conserver sa valeur sans revalorisation. Les critères des gérances privées ne sont pas une obligation pour l'Eglise qui se bornera à éviter les dégradations.

On peut également se réjouir que la contribution ecclésiastique soit proche des chiffres budgetés mais rester attentifs : cette contribution est largement tributaire de la situation économique qui peut la péjorer à l'avenir. Beaucoup de contribuables se déclarent protestants mais renoncent à payer la contribution et leur nombre est chaque année en augmentation. Certains ne paient que partiellement leur contribution. Ce phénomène est connu depuis les années 80 et il faut le combattre par des campagnes de sensibilisation. Ce souci est celui du CONSEIL SYNODAL mais également celui de l'Eglise tout entière. Ministres et paroissiens doivent en parler même si ce n'est pas vraiment bien vu de parler argent.

***Examen des comptes chapitre par chapitre :***

**Recettes : 9'627'729.80 - Dépenses : 9'644'093.67**  
**Excédent de charges : 16'363.87 francs**

Le pasteur **P.-H. Molinghen**, Paroisse du Val-de-Ruz, remercie M. Ribaux pour ces éclaircissements concernant le Louverain. Il avait eu l'impression qu'il y avait rétention d'informations et il est maintenant satisfait. Il souhaite que cette information soit réalisée en deux temps : d'abord présenter une situation claire en fin d'année puis, ensuite, que l'on prenne des décisions après un temps de réflexion. Il constate encore que le rapport non utilisé a coûté 50'000.- francs, ce qui se solde par une perte d'argent.

M. **Ribaux** rappelle que ce rapport était un business-plan demandé à un expert qui avait examiné d'autres centres du même genre. Ce rapport préconisait des solutions hors de proportion avec les moyens de l'Eglise puisque l'évaluation concluait à un investissement nécessaire de 5 millions. Il a donc été abandonné mais n'est pas inutile puisqu'il fait le tour du problème. Cet investissement servira dans l'avenir même s'il n'offre pas une solution immédiatement applicable. Il ajoute qu'il n'y a pas eu de volonté de rétention d'information mais le souci de ne pas parler de projets qui pourraient s'avérer irréalisables. Des groupes réfléchissent actuellement sur l'avenir du Louverain et il n'est pas judicieux de donner des informations avant de connaître les résultats de leurs travaux.

Le pasteur **Pierre de Salis**, directeur du Louverain, signale qu'il est encore, pour 15 jours, à disposition pour faire visiter les lieux. Les frais de remise en état seront élevés : en 2003, on refait la station de pompage et des travaux de bétonnage. M. Ribaux connaît le montant de ces travaux et peut les citer.

M. **Ribaux** n'est pas tout à fait d'accord avec le pasteur de Salis : il ne s'agit pas d'investissements énormes mais de frais d'entretien normaux, de l'ordre de 200'000.- francs et non 800'000.- francs. Il y a

une légère divergence de vue entre le Conseil synodal et les résidents du Louverain : certains travaux seront reportés parce que non urgents et parce qu'il faut connaître l'affectation du bâtiment avant de les entreprendre. Les travaux en cours de réalisation ne visent qu'à maintenir le Louverain dans son état actuel.

Le diacre **Paul Favre** (district du Locle), constate que la contribution de l'ensemble des communes urbaines a diminué de 300.- francs et souhaite savoir quelle commune a fait cette économie, craignant que ce soit la sienne ! M. Ribaux confirme qu'il s'agit bien du Locle et que les autres communes risquent de suivre puisque l'Etat verse une contribution importante. La question est à l'ordre du jour à Neuchâtel qui paie 300.- francs pour le temple de la Coudre sans que personne ne sache pourquoi et depuis quand.

Mme **C. Fischer** reprend les chapitres :

<b>A.1</b>	<b>Synode</b>	<b>A.2</b>	<b>Conseil synodal</b>	<b>B.1</b>	<b>Extérieur</b>	<b>B.2</b>	
	<b>Intérieur</b>						
<b>B.3</b>	<b>Diaconie et action sociale</b>	<b>B.4</b>	<b>Service et témoignage chrétiens</b>				
<b>B.5</b>	<b>Education chrétienne</b>	<b>B.6</b>	<b>Formation chrétienne</b>				
<b>B.7</b>	<b>Communications sociales</b>	<b>B.8</b>	<b>Théologie et oecuménisme</b>				
<b>B.9</b>	<b>Finances et administration</b>						

*Ces chapitres n'appellent aucune question et les comptes sont acceptés sans opposition.*

**6. Rapports des Commissions nommées par le Synode** (Rapport de gestion dès p. 23)

**Commission de consécration pastorale et diaconale** : le pasteur P.-H. Molinghen (Val-de-Ruz) demande si cette commission subsistera et comment elle fonctionnera en cas de pénurie de ministres. Il a été membre de cette commission et, par deux fois, des candidats ont été refusés et sont actuellement très heureux d'avoir pris une autre direction. Cette commission exige rigueur et sévérité et il s'inquiète de savoir si on pourra se le permettre à l'avenir.

**Commission des études de théologie**

**Commission d'éducation chrétienne**

**Commission Service et témoignage chrétiens**

**Commission de musique sacrée**

**Commission d'examen de la gestion**

**Commission des nominations**

**Ces rapports sont acceptés en bloc à une large majorité.**

**Etat de la desserte** (Complément "personalia" dès page 1)

**Renseignements statistiques** (Complément "chiffres" page 13)

*Ces annexes au rapport de gestion sont acceptées sans discussion ni remarque.*

## 7. **Rapport du Conseil synodal concernant la suite de l'adaptation du Règlement général liée au processus EREN 2003** (Annexe 1 - blanc)

Mme **Isabelle Ott-Baechler**, au nom du Conseil Synodal, rappelle que ce Règlement fixe les règles qui permettent de vivre ensemble dans l'Eglise et ne représente pas la loi du plus fort. Il est vivant et, durant la prochaine législature, il devra encore subir quelques modifications parce qu'on s'apercevra que certains articles sont peu clairs, que des points ont été oubliés ou ont échappé à la vigilance du Synode. On s'est déjà aperçu que des articles essentiels ont malencontreusement disparu du Règlement général. Le Conseil synodal propose donc quelques réadaptations contenues dans le rapport.

Le diacre **Gérard Berney**, au nom de Collège des institutions et ministères spécialisés qui s'est réunie à la Chrysalide pour préparer ce Synode dépose une interpellation concernant l'article 145w qui règle la composition du Conseil du centre cantonal « Aumôneries ». Il ne demande pas - dans l'immédiat au moins - une modification de cet article mais plutôt met en garde le Synode et le Conseil synodal au sujet de l'enjeu œcuménique lié à la place de la délégation - avec voix consultative - de la Pastorale catholique de la santé dans ce conseil. Le texte soumis à réflexion est le suivant :

*« Nous souhaitons qu'à l'avenir tout soit mis en œuvre pour que la **réciproque** soit accordée... cela nous paraîtrait « fraternellement correct » ! Si toutes nos délibérations (y.c. nos conflits !) sont ainsi accessibles aux catholiques, il n'en est pas de même de leur côté puisque nous en sommes exclus.*

*Le colloque du centre cantonal « Aumôneries », et/ou son conseil, aura donc à travailler cette question qui nous est apparue comme essentielle pour l'avenir d'une présence œcuménique dans les différents établissements dépendant du Centre.*

*Notons en passant que ce souhait de réciprocité touche d'autres lieux que le Centre cantonal « Aumôneries » !*

Cet amendement sera traité au point 8.

M. **Claude Lapperouza** (paroisse de Saint-Aubin) à propos des adaptations du Règlement général, constate que le nombre de députés à élire n'est pas toujours atteint et il souhaite savoir si le Président peut convoquer directement les suppléants pour atteindre le nombre requis ou s'il doit en référer au Synode.

Le pasteur **Alexandre Paris** (district de Boudry) remercie le Conseil synodal d'avoir distribué la liste des nouvelles paroisses avec leur nom. Il souhaite cependant un vote du Synode afin que chaque paroisse fasse figurer le mot « réformé » et non « protestant » dans son appellation afin d'être uniformément identifiée. Si cet amendement n'est pas accepté et voté par le Synode, il faudra au minimum demander aux paroisses de le faire volontairement.

Le diacre **Paul Favre** (district du Locle) trouve que le mot « réformé » figurant déjà dans le « sigle » de l'EREN, le faire figurer une deuxième fois serait redondant.

Mme **I. Ott-Baechler**, au nom du Conseil synodal, répond à M. Lapperouza : sa première remarque est que nous sommes actuellement dans une période de transition où les effectifs ne sont pas complets. Il faudra sans doute une période de 6 mois pour que l'équilibre soit atteint et qu'on puisse voir comment ça fonctionne.

Actuellement il y a des hésitations et, à court terme, il est possible de convoquer des suppléants mais la nouvelle paroisse doit s'efforcer d'obtenir le nombre de députés requis.

En ce qui concerne la demande du pasteur Paris, elle pourrait faire l'objet d'un amendement à voter.

*L'entrée en matière est acceptée à une large majorité et la résolution :*

*1. Le synode adopte ces adaptations du Règlement général.*

Le pasteur **Paris** désire déposer un amendement dans le sens demandé plus haut.

Le pasteur **Frédéric Hammann** (Val-de-Ruz) souhaite une précision : le Synode peut-il « décider », « prendre note » ou « modifier » le nom d'une paroisse ?

Mme **Ott-Baechler**, au nom du Conseil synodal : formellement, le Synode peut décider de modifier le nom d'une paroisse ; ce nom est choisi par la paroisse mais le Synode a le pouvoir de le modifier.

Le pasteur **Molinghen** est étonné de cette affirmation : la paroisse a une personnalité juridique et il ne voit pas comment le Synode pourrait intervenir. Il ajoute qu'il ne suit pas le pasteur Paris parce que la mention de l'EREN suffit pour identifier la paroisse.

Mme **Ott-Baechler** reconnaît la personnalité juridique de la paroisse mais celle-ci dépend des décisions du Synode.

En outre, le tableau des paroisses fait partie du Règlement général placé sous la responsabilité du Synode bien que les changements de noms soient possibles.

Le pasteur **Paris** encourage les paroisses à faire figurer le mot « réformé » dans leur dénomination, par souci d'uniformisation mais, constatant que chaque paroisse est libre, il pense qu'on ne peut voter l'acceptation de cette liste aujourd'hui. Même avec le logo « EREN », il est important d'uniformiser par rapport aux paroisses catholiques.

M. **Philippe Chopard** (paroisse des Charmettes) précise qu'il ne s'agit plus des Charmettes mais bien de Neuchâtel-Ville qui a décidé de conserver le mot « réformé » pour être limpide, parce qu'il existe la paroisse civile et les paroisses catholiques.

Le pasteur **Thierry Perregaux** (district de Neuchâtel), en son nom personnel, estime qu'il n'est pas nécessaire de répéter le mot « réformé », étant donné que le titre officiel est « EREN, paroisse de... » il faut donc adopter le Règlement.

Le Pasteur **Gabriel Bader** (district de Boudry) partage l'avis du pasteur Paris mais si un nom doit être modifié, on ne peut adopter cette liste aujourd'hui, ni la deuxième résolution.

Le pasteur **Frédéric Hammann** (Val-de-Ruz) craint que, si on doit faire figurer le mot « réformé » on ait tendance à laisser disparaître EREN. Le pasteur Guillaume-Daniel Ndam (district de Neuchâtel) fait remarquer que La Cascade, Val-de-Ruz Nord, ne fait pas figurer le mot « paroisse ».



M. **Olivier Ratzé** (paroisse du Grand-Temple) indique que La Chaux-de-Fonds a supprimé le « de » pour mieux intégrer La Sagne et Les Planchettes.

La pasteure **Corinne Cochand** (Val-de-Travers) remarque qu'on a ajouté « réformée » à la paroisse du Val-de-Travers.

Plusieurs personnes s'expriment encore sur ce sujet et le Pasteur Paris persiste à demander cette uniformisation ; il trouve donc regrettable d'accepter cette liste aujourd'hui.

Mme **Ott-Baechler** précise une fois encore que l'autorité est le Synode et que, comme le pasteur Hammann, elle trouve que les paroisses font partie d'un ensemble nommé EREN et que le mot « paroisse » doit demeurer. En ce qui concerne la Paroisse du Val-de-Travers, il s'agit d'une erreur qui sera réparée.

Elle précise que ces noms dépendent des statuts, qu'ils ont été votés dans les paroisses et reconnus dans les assemblées de paroisse. Elle propose donc que cette discussion soit reprise par les paroisses et qu'on y revienne après cette consultation.

Le pasteur **Molinghen** (Val-de-Ruz) souhaite déposer un amendement.

M. **Philippe Chopard** (paroisse des Charmettes) trouve gênant le libellé de la résolution 2 : le Synode décide du nom des paroisses, alors que la décision émane des paroisses elles-mêmes.

M. **Fred-Eric Jan** (paroisse de Peseux) propose un amendement « Le Synode prend note... »

Mme **Ott-Baechler** trouve cet amendement raisonnable puisqu'il faudra revenir à ce sujet et qu'une réflexion sur ces noms doit encore avoir lieu.

*La résolution amendée*

**2. Le Synode prend acte des noms des paroisses est acceptée à une large majorité.**

**L'ensemble des deux résolutions est également accepté largement (une opposition)**

## **8. Rapport du Conseil synodal concernant l'équipe d'accompagnement et d'évaluation du processus EREN 2003 (Annexe 2 - saumon)**

La **pasteure Isabelle Ott-Baechler**, pour le Conseil synodal, rapporte que le processus EREN 2003 est maintenant lancé et que le Synode peut être satisfait. De nouveaux chemins se dessinent pour accomplir la mission et les buts de l'EREN. Même s'ils ne sont pas toujours visibles, il est important de garder les buts fixés en faisant le point de la situation et en y apportant d'éventuelles modifications. L'équipe d'accompagnement et d'évaluation permet un accompagnement des paroisses et des centres. Elle doit aider l'EREN à tirer parti des expériences diverses et à proposer des modifications.

Cette phase d'accompagnement s'effectue en 2 temps : tout d'abord, la mise en place des différents organes pour la nouvelle législature, confiée aux conseillers synodaux et au groupe de direction pour les Centres cantonaux. L'équipe de médiation à disposition des paroisses et des différents organes n'a pas été sollicitée. Ce premier temps se termine avec le nouveau Synode de juin.

En deuxième temps il y aura une équipe chargée d'accompagner et d'évaluer ce processus pendant 4 ans avec un rapport pouvant éventuellement amener à des modifications du Règlement général. Elle sera à disposition des paroisses et des Centres cantonaux pour faire le point, souligner les réussites, situer les difficultés et être en lien avec le bureau du Conseil synodal en cas de frein réglementaire. Le terme « évaluation » est souvent perçu négativement comme un jugement, or il s'agit d'évaluer le nouveau processus décidé en vue de l'accomplissement de la mission et non les personnes ou le travail accompli. Par l'auto-évaluation, l'équipe aidera les responsables à mesurer l'impact d'EREN 2003, à reprendre les suggestions intéressantes et à les utiliser rapidement si elles sont importantes.

L'équipe sera constituée de 6 à 8 personnes et tiendra compte d'un certain nombre de critères : tout d'abord il s'agit d'un mélange de laïcs et de ministres, ensuite les âges et les responsabilités assumées dans l'Eglise sont divers, il est tenu compte dans la mesure du possible de la représentativité des différentes paroisses du canton. Ces personnes ont en outre suivi le processus EREN 2003 de près. Il est nécessaire de se donner les moyens de vérifier que le chemin parcouru est le bon en regard des buts fixés.

La présidente ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

**M. Bertrand Jaquet**, pour la Commission d'examen de gestion, se réfère à la résolution 138-0 qui prévoyait une équipe d'accompagnement de la mise en place de la nouvelle structure. Il est surpris car cette équipe devait pouvoir être sollicitée en cas de besoin et n'avait pas le rôle de vérificateur qu'elle prend actuellement.

Le pasteur **Gabriel Bader**, pour le Conseil régional de Boudry-Est, est très déçu pour deux raisons : tout d'abord il constate un certain flou dans la méthodologie de l'évaluation proposée ici et se demande quels sont les moyens dont le groupe disposera pour décider, par exemple, que la vie communautaire des engagés a été favorisée ou qu'EREN 2003 a permis de transmettre une image favorable de l'EREN ou que les lieux de vie sont vivants ? On parle d'auto-évaluation, mais qui évalue qui ? Les gens du terrain seraient mieux placés pour percevoir ce qui va bien et les personnes extérieures seraient des révélateurs... Le groupe rapporte au Conseil synodal qui intervient comme organe de contrôle. Ce rôle n'est pas contesté par contre il ne s'agit pas d'auto-évaluation. En second car il y a eu un glissement entre la décision du Synode de 2001 d'une équipe d'accompagnement et le présent rapport d'évaluation. Ici rien ne s'apparente à de l'accompagnement, il s'agit de vérifier et d'arriver à un rapport de bilan. Une phase d'évaluation est incontournable et nécessaire mais ne doit pas s'effectuer au détriment d'un accompagnement du processus car tout n'est pas balisé. Il constate une carence et demande que l'on respecte la mise en place d'une vraie stratégie d'accompagnement et vous propose de refuser l'entrée en matière.

Le pasteur **Robert Tolck**, (district de Neuchâtel), relève que ce rapport s'ouvre par un très beau préambule selon Jean Zumstein qui insiste sur le rapport indispensable à l'Ecriture. L'instance décisive est donc l'Ecriture. Cet élément disparaît et il n'en est plus fait mention par la suite. Il se demande alors quel est le statut et où se trouve, dans le paragraphe 5 de la méthode, cette instance externe de l'Ecriture ?

**M. Pierre de Salis**, (Collège des institutions et ministères spécialisés), parle d'un malaise méthodologique et de l'importance de distinguer l'accompagnement de l'évaluation. Les buts à atteindre sont à débattre et à travailler soigneusement par le Synode afin qu'il soit partie prenante de ce processus.

Le pasteur **Pierre-Henri Molinghen** (Val-de-Ruz) est attristé par ce rapport qui comporte une résolution incompréhensible. Il y a intention de procéder à l'accompagnement et en plus à l'évaluation. Est-ce déjà le moment de prévoir un tel arsenal ? On y parle d'un aspect administratif réduit et le cadre du processus est à peine mis en place que l'on repart dans une surcharge. Sans remettre en cause la nécessité de cet accompagnement et de cette évaluation, il s'agit d'abord de laisser la vie prendre sa place et de laisser l'Esprit souffler.

Le pasteur **Guillaume Daniel Ndam**, (district de Neuchâtel), explique qu'il y a deux mille ans la question spirituelle et matérielle n'étaient pas du tout séparées. L'écoute et l'accompagnement aident toujours et il ne craint pas les personnes venant de l'extérieur car par le dialogue et l'ouverture il est possible d'avancer.

La pasteure **Isabelle Ott-Baechler** pour le Conseil synodal, précise qu'il s'agit de se demander d'une part si nous voulons être accompagnés et à même d'évaluer ce processus. D'autre part le Synode doit déterminer la manière dont cette équipe va travailler. Pour le Conseil synodal il est essentiel que cette équipe soit présente dès la rentrée et à disposition des paroisses. Cette présence sur le terrain est particulièrement importante en gardant le souci de ne pas charger mais d'aider les paroisses. La liste des buts permet de travailler dans la même direction. Dans la résolution il est plus correct et précis d'ajouter évaluation. Le préambule théologique rappelle qu'il est important de remettre cette démarche dans la spécificité de réformé en relation à la vérité et à l'entraide avec des essais, des erreurs, une ouverture de recherche, d'expériences etc. qui permettent d'avancer avec une foi vivante et un esprit critique. La méthode et manière de faire dépendant ici de notre lien à l'Ecriture. Le but est bien de diminuer la surcharge administrative donc en le fixant on évite de l'oublier. L'équipe permet aussi de signaler si l'administratif devient trop lourd.

Le pasteur **Gabriel Bader** (district de Boudry) rappelle que cette équipe devrait déjà fonctionner depuis l'Assemblée de l'Eglise et que l'accompagnement ne s'est pas fait. La résolution parle d'évaluation et d'accompagnement ; elle est donc différente de ce qui a été décidé en 2001.

M. **Pierre de Salis**, (Collège des institutions et ministères spécialisés), précise qu'il n'y a pas de remise en question du principe d'accompagnement mais d'un problème de distinction entre accompagnement et évaluation. En théorie l'accompagnement est en place dès décembre 2002 et ce point n'est pas contesté.

La pasteure **Isabelle Ott-Baechler** pour le Conseil synodal, propose de modifier la résolution par

- 1. Le Synode donne son accord au principe selon lequel l'équipe d'accompagnement et d'évaluation peut participer aux séances des Conseils paroissiaux et des Centres cantonaux.**
- 2. Cette équipe d'accompagnement a aussi des tâches d'évaluation.**

La pasteure **Karin Phildius**, (La Chaux-de-Fonds), est d'accord pour l'entrée en matière si l'état d'esprit reste et que les buts ne soient pas des critères mais bien des buts pour les 3 ans à venir.

Le diacre **Gérard Berney** (Collège des institutions et ministères spécialisés), propose la non entrée en matière, toutefois sans remise

en question de l'équipe d'accompagnement qui devrait déjà être en activité.

La pasteur **Isabelle Ott-Baechler** pour le Conseil synodal, rappelle que l'accompagnement a été effectué jusqu'à maintenant par le Conseil synodal et le groupe de direction. Une non entrée en matière occasionnerait une attente jusqu'en décembre 2003. Il serait dommageable pour le processus lui-même et les paroisses, que cet accompagnement ne puisse pas être fait par une autre instance que le Conseil synodal et que cette équipe ne puisse pas être mise sur pied en juin et à disposition des paroisses dès cet automne. Le Conseil synodal souhaite l'entrée en matière et que le Synode donne un accord de principe pour que cette équipe d'accompagnement puisse participer aux séances des Conseils paroissiaux et des Centres cantonaux. Les buts sont surtout là comme point de repère. L'évaluation est nécessaire pour pouvoir faire le point sur ce processus. Les informations ne sont pas seulement destinées à l'équipe mais servent de points de repère à chacun, pour voir si on a avancé ou non, ce que l'on peut modifier et, également, découvrir la manière dont les autres paroisses réagissent.

M. **Pierre de Salis**, (Collège des institutions et ministères spécialisés), ne voit pas quels sont les éléments concrets de non entrée en matière qui rendraient caduque la décision de décembre 2001 de l'équipe d'accompagnement qui est déjà entrée en vigueur. Si le Synode n'entrait pas en matière, il transformerait son amendement en une motion sur ce rapport afin de remettre le débat en route sur le contenu des objectifs dans le cadre général d'EREN 2003.

Le pasteur **Gabriel Bader**, (district de Boudry), confirme que la résolution de 2001 était très claire et que le groupe d'accompagnement peut être créé. Il se demande si le Conseil synodal souhaite faire un rapport qui précise les objectifs de l'accompagnement ou une résolution pour un groupe d'accompagnement, ce qui n'est pas nécessaire car elle a déjà été votée et acceptée en 2001. On peut donc aller de l'avant et rester avec un rapport qui a une touche tout à fait plaisante.

La session est interrompue à 11h00 ; Mme C. Fischer salue les invités présents et cite les excusés.

**Ont été invités : l'Eglise réformée évangélique du canton de Glaris ;  
L'Eglise française de Suisse-alémanique ; Les Eglises réformées Berne - Jura et le Bureau du Synode jurassien :  
M. Philippe Kneubühler ; L'Eglise protestante unie d'Espagne ; L'Eglise réformée de France, Région Est : excusé ; La Paroisse de Couvet : Pasteur Raoul Pagnamenta et Mme Francine Bütschi ; Le Conseil d'Etat ; Le Conseil communal de Couvet : M. Joël Bütschi ; Le Collège œcuménique de l'Aumônerie des établissements de détention : Diacre Frédéric Jakob ; L'Aumônier de l'Eglise catholique romaine : Frère Romon Frey.**

**DEPUTES A VOIX**

**Armée du Salut : M. Timothée Houmard**

**CONSULTATIVE**

**Eglise catholique chrétienne** : Mme Françoise Schetty

**Eglise catholique romaine** : Abbé Canisius Oberson  
et M. Théo Kemmeren

**Eglise méthodiste** : M. Antoine Leuenberger

**Eglise évangélique luthérienne de France,  
inspection de Montbéliard** : Mme Anne-Laure

Bandelier et Mme Alice Ethesse **Fédération des**

**Eglises évangéliques libres** : M. Erino Lehmann

A 11 h.15 le **Culte** a lieu au temple, *présidé par la pasteure Isabelle Ott-Baechler.*

La **diacre Marie-Louise Münger** est installée dans son ministère d'aumônière des établissements de détention.

A *l'issue du culte, la présidente du Conseil synodal* prend congé des pasteurs Gilles Bourquin et Eric Schindelholz qui quittent le service de l'EREN.

Le culte est suivi d'un apéritif offert par la Commune de Couvet et servi sur place.

A 14 h 20 reprise de la session. La présidente relance la discussion sur l'entrée en matière du rapport concernant l'équipe d'accompagnement et d'évaluation du processus EREN 2003.

M. **Fred-Eric Jan**, (paroisse de Peseux), relève que si le Synode donne son accord aux deux résolutions proposées par le Conseil synodal, ce rapport ne correspondra plus à ce qui avait été prévu auparavant, donc il refuse d'entrer en matière.

Mme **Eliane Meystre**, (paroisse de Dombresson), est frappée par l'insistance du rapport sur la surveillance. Elle a bien pris note du correctif apporté par Mme Isabelle Ott-Baechler mais souhaite qu'il soit mentionné par écrit. Elle désapprouve la rigidité du calendrier qui ne tient pas compte de l'avancement variable des différentes paroisses dans ce processus. Elle est gênée par la rédaction des résolutions corrigées à la va-vite. Elle propose donc la non-entrée en matière qui n'entraînera pas de vide juridique.

La pasteure **Corinne Cochand**, district du Val-de-Travers, demande s'il est possible de connaître les noms des personnes qui formeront ce groupe.

La pasteure **Isabelle Ott-Baechler**, pour le Conseil synodal, répond que ce n'est pas encore possible pour le moment car des personnes attendent l'issue de cette discussion pour se déterminer. L'équipe entière n'est pas encore formée. Il y aura, si possible, des représentants de toutes les paroisses. Il n'y a pas de calendrier mais des buts fixés, flexibles, à atteindre par étapes. C'est un document de travail pour le groupe d'accompagnement.

M. **Bertrand Jaquet**, pour la Commission d'examen de gestion, constate qu'il y a un déséquilibre entre le pouvoir législatif et exécutif. Le Conseil synodal est allé plus loin que son mandat, avec l'évaluation, et la CEG recommande de refuser l'entrée en matière si la notion d'évaluation n'est pas enlevée.

La pasteure **Isabelle Ott-Baechler**, pour le Conseil synodal, constate que le Synode a voté une équipe d'accompagnement. Mais comment faire s'il n'y a pas de cadre précis dans lequel travailler même s'il donne lieu à de nombreuses discussions car plusieurs méthodologies sont possibles ? Le Conseil synodal peut accepter que le Synode donne la possibilité à cette équipe de rencontrer les Conseils paroissiaux et les Conseils de Centres cantonaux et qu'avec l'accord du Synode, le conseil synodal puisse mandater cette équipe pour évaluer avec les paroisses et les centres cantonaux les buts à atteindre en 2004, 2005 et 2006, afin que chacun soit partie prenante.

**Au vote l'entrée en matière est refusée par 37 voix contre 20.**

#### **9. Rapport du Conseil synodal concernant les indemnités et décharges des conseillers synodaux (Annexe 3)**

M. **Philippe Ribeaux**, pour le Conseil synodal, ne présente pas le détail du rapport d'application car il a déjà été discuté lors du dernier Synode. Par contre il est important de revenir sur les remarques de l'époque qui se sont concrétisées par un amendement au rapport du Conseil synodal présenté par le Conseil régional de Boudry-Est. Il propose de remplacer au point 4 « Les décharges accordées aux conseiller synodaux permanents ministres et laïcs sont assumées par les paroisses » par « Les décharges accordées aux conseillers synodaux permanents ministres et laïcs sont compensées par un remplacement organisé par le Conseil synodal » et de supprimer les deux paragraphes suivants concernant le paiement de prestation de tiers par la Caisse centrale ainsi que les conditions à réaliser. Suite aux discussions, le Conseil synodal a compris le souci latent de pénaliser des pasteurs ayant une charge au Conseil synodal, qui souhaiteraient postuler dans une autre paroisse. La situation actuelle a changé et il n'y a plus un pasteur par paroisse mais une paroisse qui fonctionne par équipe. Le Conseil synodal n'organise pas de remplacements car il faudrait aller beaucoup plus loin et prévoir d'autres décharges, FEPS par exemple. Les solutions proposées par le Conseil synodal répondent donc à ce genre de situation.

**Au vote l'entrée en matière est acceptée à une grande majorité, sans opposition.**

La pasteure **Rose-Annette Guinchard**, pour le Conseil régional de Boudry-Est, défend l'amendement à la résolution 1, en expliquant que dans certaines paroisses, lorsqu'il s'agit d'engager un pasteur, des pasteurs peuvent être pénalisés lorsqu'ils exercent une charge au Conseil synodal. L'argument de « la panacée de l'équipe ministérielle » ne répond pas à ce problème de décharge puisque le travail reste le même.

Mme **Monique Vust**, pour le Conseil synodal, répond qu'il est important de prendre des décisions qui soient réalistes. Il est évident que si on pouvait donner des décharges ce serait idéal. Néanmoins, avec la situation de pénurie qui arrive, les remplacements seront difficiles. Les personnes à disposition pour les desservances seront relativement rares et le Conseil synodal devra établir des priorités et elle doute que le remplacement d'un Conseiller synodal soit déterminant par rapport à la paroisse qui a un poste complètement vacant. La proposition du Conseil synodal permet d'avoir un remplacement pour un projet et pas forcément un ministre, d'où plus de souplesse. Le Conseil

synodal demande de refuser cet amendement car il ne pourra pas tenir cette condition.

**Au vote, cet amendement est refusé par 39 voix contre 16.**

La résolution 1 est acceptée d'office car non combattue, elle a la teneur suivante :

**Le Synode accepte le règlement d'application ci-dessus.**

La résolution 2 est acceptée d'office car non combattue, elle a la teneur suivante :

**Le Synode fixe l'indemnité qui sera versée mensuellement aux conseillers synodaux laïcs à 700 fr. net par mois durant la législature 2003 - 2007.**

Au vote d'ensemble le rapport et les résolutions sont acceptés à une grande majorité, sans opposition.

#### **10. Rapport de la Commission d'éducation chrétienne "Fil rouge"**

M. **Christian Miaz**, pour le Conseil synodal, remercie les membres de la commission pour le travail de fond qu'ils ont accompli en élaborant ce Fil rouge. Ce document, en cas d'acceptation, permettra de donner le cadre de la référence de la catéchèse dans notre Eglise.

MM. **Fabrice Demarle** et **Jean-Luc Vouga**, pour la Commission d'éducation chrétienne, présentent ce document. La question qui s'est posée était de trouver comment définir clairement une ligne, en laissant de la place aux paroisses pour vivre leurs spécificités, encourager leur créativité et favoriser la circulation des idées et des programmes. La CEC propose au Synode de doter l'EREN d'un Fil rouge, avec une direction empreinte de souplesse, un repère permettant une négociation claire entre les échelons synodal et paroissial pour tout ce qui concerne l'éducation chrétienne. Il présente une progression cohérente dans le processus catéchétique, depuis la petite enfance jusqu'à l'aumônerie de jeunesse. Il deviendra un outil qui permettra un programme harmonisé aux paroisses du canton. Il s'agit d'un programme cadre. Le matériel pourra être choisi par les paroisses en référence au programme du Fil rouge. Les acteurs de la catéchèse pourront y trouver des repères et un encouragement à échanger leurs expériences. Le Fil rouge offre une vue d'ensemble des programmes et des formations à promouvoir ou à mettre en place. La population protestante neuchâteloise découvrira une offre claire et attrayante, motivant les familles à s'impliquer dans ce processus de formation.

Ce document présente les grandes lignes sous la forme d'un tableau qui dégage par tranche d'âge les lignes catéchétiques de chaque formation proposée. Ce Fil rouge peut dynamiser la formation chrétienne dans les paroisses et donner à l'ensemble de la population du canton l'image d'une église vivante et actuelle.

Le pasteur **Raoul Pagnamenta**, district du Val-de-Travers, félicite la Commission pour le travail accompli mais n'a pas l'impression d'avoir trouvé un Fil rouge, mais plutôt des réflexions pédagogiques intéressantes. Il voit mal le Synode imposer une méthodologie qui risquerait d'arrêter le processus plutôt que de le rendre vivant. Il s'oppose donc à ce projet.

Le pasteur **Stéphane Rouèche**, district de Boudry, a été soulagé d'entendre qu'il y aura une certaine liberté quant au choix du matériel et se demande si ce Fil rouge signifie qu'il y aura des comptes à rendre pour vérifier si les programmes appliqués dans les différentes paroisses vont dans le sens de ce Fil rouge. Concrètement y aura-t-il un ou deux ans de catéchisme ? Le rapport va dans le sens d'une année et dans nos régions nous avons mis en place un catéchisme sur deux ans qui apportent de nombreuses satisfactions. Sera-t-il possible de poursuivre malgré l'orientation du rapport qui va dans l'autre sens ?

Le pasteur **Gilles Bourquin**, district du Val-de-Ruz, trouve qu'il est nécessaire de se poser la question d'un Fil rouge. Il lui est difficile d'adhérer à la méthode indirecte, pour les adolescents, proposée en page 6. Avec l'évolution culturelle la méthode existentielle n'est plus adaptée à notre société par manque de formation religieuse. Actuellement, le manque d'information sur les différentes traditions religieuses, par exemple, handicape le choix personnel alors qu'ici on influence le choix par une seule vision. Il ne faudrait pas abandonner le souci des expériences personnelles, la subjectivité de la foi, mais la doubler par une information catéchétique avec des repères religieux face aux différentes cultures et traditions. Le refus dans ce Fil rouge de ce qui est appelé la méthode directe lui pose question.

La pasteure **Corinne Cochand**, district du Val-de-Travers, parle d'un désaccord de la région qui pratique un catéchisme sur 2 ans, très satisfaisant et qui permet de garder le contact avec les adolescents du village. Il est également important de tenir compte de la nouvelle adaptation du programme religieux décidé hier au niveau cantonal et dont la presse se fait l'écho ce matin.

M. **Fabrice Demarle**, pour la CEC, répond qu'il ne s'agit pas d'imposer une méthode pédagogique mais qu'il a fallu trouver un équilibre entre la brièveté du contenu et une précision quant au programme cadre qui laisse tout de même assez de place aux paroisses pour vivre leurs spécificités. Donc encourager la créativité, favoriser la circulation des idées et les échanges de programmes. Raison pour laquelle il reste un certain flou sur le matériel qui devra être évalué par rapport au cadre qui sera fixé par le Fil rouge. Les paroisses auront-elles des comptes à rendre au Centre « Théologie, Education et Formation » ? Une consultation devra être menée par les agents de la consultation chrétienne en lien avec un groupe de travail qui sera nommé par le Centre TEF. Il pourra ainsi accorder sa confiance à un nouveau matériel ou animation quand la méthode utilisée par une paroisse est cohérente et a déjà fait ses preuves. Il est nécessaire d'encourager le partage des expériences positives, de les évaluer et d'en discuter avec le Fil rouge en référence.

Concernant la méthode existentielle dont M. Bourquin a parlé en précisant que les gens n'ont pas les éléments de contenu, la Commission s'est intéressée aux différents publics de la catéchèse et a constaté qu'il y avait en gros deux publics : des familles avec un rapport à l'Eglise et à la foi assez étroit et des enfants qui suivent l'ensemble du processus catéchétique. Raison pour laquelle on cherche une cohérence dans l'ensemble du processus et en même temps on aimerait offrir un programme qui ne soit pas discriminatoire pour le plus grand nombre des personnes qui ne seraient intéressées que par le catéchisme. C'est une manière aussi d'assumer l'identité multitudiniste de l'EREN. Donc à l'adolescence il est nécessaire d'utiliser une méthode qui fasse ressentir la pertinence de l'Evangile avant le savoir, le contenu. L'idée n'est pas de transmettre une culture religieuse mais plutôt de la faire apparaître dans les repères, l'existence des catéchumènes. Donc il n'y a pas là refus du contenu, toujours présent dans n'importe quelle méthode.



Le pasteur **Guy Labarraque**, au nom du Conseil régional de Neuchâtel Ville, explique qu'en ville de Neuchâtel a été mis en place un catéchisme sur deux ans, à la carte, qui permet d'avoir un certain nombre de séances à dominante narrative, existentielle, directes, etc. Les jeunes peuvent donc choisir le lieu, les personnes avec lesquelles ils se sentent le plus à l'aise pour pouvoir suivre ce catéchisme. L'âge de l'adolescence étant extrêmement fluctuant, ne serait-il pas judicieux d'écourter ces discussions sur les adolescents ?

Le pasteur **Raoul Pagnamenta**, district du Val-de-Travers, est perplexe que ce soit de la compétence du Synode de décider d'une méthode catéchétique et a l'impression que dans l'ancien règlement, le Conseil de paroisse était responsable de l'enseignement religieux. Il souhaite des éclaircissements à ce propos.

Le pasteur **Gabriel Bader**, district de Boudry, apprécie le résultat et la démarche de la Commission qui est venue poser des questions sur le terrain. Il n'est pas très sûr de comprendre le lien structurel entre la Commission d'éducation chrétienne et le Conseil synodal. Comme c'est le Conseil synodal qui présente ce rapport il souhaite savoir qui à la compétence de quoi ? Ensuite, car on n'en parle pas dans ce rapport, est-il possible d'estimer les conséquences de l'adoption de ce Fil rouge au niveau des paroisses et de la formation des catéchètes ? Enfin que veut dire la première résolution « Le synode adopte ... »?

Le pasteur **Pierre-Henri Molinghen**, district du Val-de-Ruz, relève que dans le rapport de gestion on dit que c'est la première fois que l'EREN adopte un tel document. Or, il est surpris, car auparavant il y avait des programmes imposés pour tous, tant à l'école que dans les paroisses. A la fin des années 70 ces méthodes ont éclaté.

M. **Jean-Luc Vouga**, pour la CEC, en réponse à M. Pagnamenta concernant la compétence des paroisses en matière de catéchèse : il est clair que c'est de la compétence du Conseil paroissial. Mais le règlement précise aussi que la mission de la commission d'éducation chrétienne est d'assurer la surveillance générale de l'éducation des enfants jusqu'au moment où ils deviennent membres adultes de l'Eglise. Le Fil rouge, document de négociation et de discussion, clarifie ces différentes compétences. Faute de moyens, la CEC a de la peine à exercer cette surveillance. Cette lacune serait comblée par le Fil rouge qui donnerait une cohérence à l'ensemble des paroisses, sans les brimer. La mission des agents est en jeu dans ce document, car ils manquent d'outils pour entrer en contact et en négociation avec les paroisses. Il est difficile d'apprécier les conséquences qui dépendront des négociations entre les paroisses et la commission.

Le Centre œcuménique de catéchèse et les agents d'éducation chrétienne sont actuellement chargés des questions de formation de catéchètes, des bénévoles et de toutes les personnes engagées à ce niveau. Pour eux le Fil rouge sera un instrument utile.

Ce rapport a un double statut : le rapport lui-même est un rapport de la Commission d'éducation chrétienne puisque en tant que commission du Synode, elle a la possibilité de le faire. Les résolutions ne sont pas proposées par la CEC car elle n'en a pas la compétence. Elle est du ressort du Conseil synodal qui seul peut présenter des résolutions au Synode. Le Conseil synodal a fait, sur la base des propositions de la CEC, ses propositions de résolution et une introduction. La CEC a établi le rapport.

Le pasteur **Guy Labarraque**, district de Neuchâtel, demande si la souplesse dont il est question dans ce rapport pourrait inclure la

possibilité de maintenir le catéchisme sur deux ans. Il souhaite une réponse assez nette.

M. **Fabrice Demarle**, pour la CEC, concernant le catéchisme en un ou deux ans ainsi que tous les autres points, le but de la CEC est d'avoir un objectif commun pour tous. Elle souhaite que chaque paroisse y réfléchisse et aille dans le sens d'un catéchisme sous une forme à laquelle les paroisses tendent. Donc avec un même type de catéchèse dans l'ensemble du canton avec des spécificités bien mentionnées.

Le pasteur **Guy Labarraque**, à titre personnel, préconise une non entrée en matière car le cadre préconisé est trop restrictif par rapport à ce qui se pratique actuellement à Neuchâtel.

Le pasteur **Christian Miaz**, pour le Conseil synodal, répond au pasteur Gabriel Bader que par le terme « adopte » il faut comprendre « le Synode accepte de document comme un document de référence auquel les paroisses et le Centre pourront se référer ». Cela veut dire que l'on pourra avoir une base de dialogue et de discussion alors que pour le moment nous n'avons rien et ça pose parfois des problèmes.

La non entrée en matière signifierait que tout le travail accompli par la Commission serait balayé ainsi que toutes les heures de réflexion et de contact avec les différentes paroisses.

Le pasteur **David Allisson**, pour le Conseil régional de La Chaux-de-Fonds, apprécie et reconnaît le travail effectué. Il est favorable à une entrée en matière afin d'avoir une base de travail. Le Fil rouge va tellement dans le sens d'un catéchisme sur un an qu'il aimerait être mieux convaincu de la souplesse possible et de l'espace de travail.

Le pasteur **Raoul Pagnamenta**, district du Val-de-Travers, précise que refuser l'entrée en matière ne signifie pas rejeter ce document mais lui donner un statut de consultation et de référence, tout en gardant sa liberté.

Le professeur **Martin Rose**, Faculté de théologie, aimerait avoir plus d'informations concernant le rapport entre l'enseignement religieux lancé par le canton et l'enseignement religieux de l'EREN. Y a-t-il concertation, synergie entre ces deux formes d'enseignement religieux ?

M. **Jean-Luc Vouga** pour la CEC, répond que la décision a été prise hier soir par le canton et que le Fil rouge ne peut donc pas en tenir compte. La motion de Neuchâtel Ville donne une réponse aux changements prévus. Il souhaite dissocier les deux choses car le Fil rouge est un cadre et non des programmes. Il est clair qu'il s'agit d'adapter les programmes à ce qui se fait ailleurs et d'éviter les doublets entre les cours d'histoire et de religion.

Le pasteur **Christian Miaz**, pour le Conseil synodal, explique que si le Synode refuse l'entrée en matière ce document n'a plus de référence possible. L'amendement de la Chaux-de-Fonds lui donne une existence en changeant son statut.

**Au vote, l'entrée en matière est acceptée à une grande majorité, et deux oppositions.**

Le Conseil régional de Neuchâtel-Ville propose un amendement sous forme d'une résolution supplémentaire :

**Le Synode laisse aux paroisses le soin de déterminer si le catéchisme se fait sur un ou deux ans, et en conséquence le culte de jeunesse sur trois ou deux ans.**

Le pasteur **Guy Labarraque**, pour le Conseil régional de Neuchâtel-Ville, présente cet amendement. Après s'être penché attentivement sur le Fil rouge le Conseil régional tient à remercier la CEC pour le travail accompli. Le catéchisme semble fonctionner depuis très longtemps et avec un certain succès dans toutes les paroisses. Depuis 2000 Neuchâtel a mis en place un catéchisme à la carte sur deux ans et qui permet aux jeunes de cheminer ensemble dans une structure qui convient tant pour ceux qui sont plus mûrs que pour ceux qui le sont moins. Il ont ainsi l'occasion de se rencontrer et de s'acclimater aux changements de leur âge. Le Conseil régional propose donc de laisser le choix d'un ou deux ans aux paroisses.

M. **Philippe Chopard**, (paroisse des Charmettes), relève que cet amendement, comme ceux de La Chaux-de-Fonds, vise à assouplir le cadre du Fil rouge là où il est ressenti comme trop contraignant. N'y a-t-il pas risque de télescopage entre les deux demandes et ne serait-il pas préférable d'intégrer cet amendement dans ceux de La Chaux-de-Fonds ?

La **présidente** explique que chacun a devant les yeux tous les amendements et que le synode est donc à même de décider s'il veut garder seulement les amendements de La Chaux-de-Fonds et refuser la résolution de Neuchâtel.

M. **Fabrice Demarle**, pour la CEC, répond que les amendements de La Chaux-de-Fonds n'assouplissent pas mais plutôt dénaturent ce rapport. Il est important d'assurer harmonie et cohérence au niveau cantonal donc il s'agit de choisir si le catéchisme se fait sur un an ou deux. La CEC, comme le prévoit le règlement général, a retenu comme année officielle, la dernière année scolaire et certaines paroisses ont pris la souplesse de le faire sur deux ans. A cet âge on est très mobile et beaucoup de jeunes ont de la peine à comprendre que ce soit différent d'une paroisse à l'autre. En une année on arrive à resserrer les efforts pour avoir un impact plus fort sur les catéchumènes et à dégager assez de temps pour les catéchètes. Le but de la CEC est de poser un repère qui permette une négociation claire, de poser une information claire qui tolère des exceptions.

Le pasteur **Guy Labarraque**, district de Neuchâtel, se demande pour quelle raison on n'a pas tenu compte de la pratique ?

M. **Fabrice Demarle**, pour la CEC, répond que depuis quatre ans la Commission a regardé de quelles manières les paroisses exerçaient le catéchisme. Elle a tenu compte des trois nouvelles paroisses qui font le catéchisme sur deux ans et en a tenu compte dans sa réflexion. Le but reste de tendre vers une harmonisation au niveau cantonal et il faut se rendre compte que le catéchisme actuel sera probablement différent dans cinq ans.

Le pasteur **Stéphane Rouèche**, district de Boudry, propose de voter sur cet amendement afin que ce soit clair. Il a constaté que le catéchisme sur deux ans comporte de nombreux avantages : rencontre des adolescents pendant une longue période, des liens et une certaine intimité se créent, il y a possibilité de cheminer avec eux. Chaque nouvelle paroisse a des spécificités et des traditions intégrées dans les mentalités, et il serait dommage de ne pas en tenir compte même à plus ou moins long terme.

Le pasteur **Guy Labarraque**, district de Neuchâtel, croit que la rigidité peut finalement être néfaste pour le Synode et pour l'Eglise. Il serait plus intéressant de travailler sur une souplesse au niveau des années et essayer de s'accorder sur les objectifs catéchétiques. Sur le fond chacun est d'accord avec ce document de la CEC, donc offrons-nous la possibilité de jouer sur la durée.

Le pasteur **Thierry Perregaux**, district de Neuchâtel Est, est perplexe et se demande si les résolutions proposées signifient que nous devons adopter le catéchisme sur un an ? En adoptant le Fil rouge il reste donc une certaine souplesse car le nombre d'heures prévues n'est pas préterité sur une ou deux années. Il est essentiel de respecter la globalité du catéchisme (50 heures environ + les détails donnés dans le Fil rouge) et d'arrêter cette discussion.

Au vote la résolution est acceptée par une grande majorité avec 9 oppositions. Elle a la teneur suivante :

**Le Synode laisse aux paroisses le soin de déterminer si le catéchisme se fait sur un ou deux ans, et en conséquence le culte de jeunesse sur trois ou deux ans.**

Suite aux amendements déposés par le Conseil régional de La Chaux-de-Fonds, le pasteur **David Allisson**, district de La Chaux-de-Fonds, rapporte que le Conseil régional est conscient du travail fourni et qu'il souhaitait l'entrée en matière. Mais il tient à relever certains points sur quelques options prises dans le Fil rouge.

Les six résolutions soumises sont la seule prise sur ce Fil rouge. Si le Conseil régional de La Chaux-de-Fonds estime nécessaire que l'EREN dispose d'un repère permettant une négociation claire entre les échelons synodal et paroissial en matière d'éducation chrétienne, comme le demande le rapport, il souhaite exprimer quelques objections aux propositions faites.

A propos du caractère laïc et interreligieux de l'enseignement à l'école, le Conseil régional estime que cette option correspond bien à la situation vaudoise ou bernoise où l'enseignement religieux est obligatoire et dispensé par les instituteurs. Notre présence confessionnelle et le caractère facultatif pour les élèves de notre enseignement doit nous pousser à privilégier un enseignement chrétien en faisant confiance à l'instruction publique pour les autres religions.

En ce qui concerne la méthode indirecte elle permet de redonner un sens à des textes et une vision du monde qui peuvent paraître étranges à certains catéchumènes. Il semble au Conseil régional de La Chaux-de-Fonds que la question de la présence de la Bible au catéchisme doit encore être précisée dans cette proposition de programme cadre.

Pour le précatéchisme, actuellement deux méthodes sont utilisées dans le canton. Elles sont bien construites et réfléchies, mais avec des options très différentes la méthode dite « existentielle » et la méthode dite « symbolique ». L'avenir de ces méthodes est absent du document.

Le Conseil régional trouve que le Fil rouge définit mieux des objectifs catéchétiques qu'un programme cadre. C'est pour cette raison qu'il propose dans un premier temps un statut moins contraignant que celui souhaité par le rapport. Le Fil rouge doit servir de base à l'établissement d'un programme cadre. Il souhaite l'instauration d'une période de mise en place et de test des propositions du Fil rouge et demande qu'un rapport soit fourni sur cette mise en place et que l'évaluation soit faite également par le synode. Il est prématuré d'exiger immédiatement des modifications réglementaires d'où la proposition de supprimer la résolution 5.

Il dépose donc les amendements suivants :

Résolution 1 :

Le Synode adopte le « Fil rouge de la catéchèse » **en tant que document de travail qui stimule la recherche et la réflexion.**

Résolution 2 :

Le Synode décide que le « Fil rouge de la catéchèse » détermine clairement **des objectifs** catéchétiques **permettant d'établir** un programme cadre dans le canton.

Résolution 3 :

Le Synode confie au Centre cantonal « Théologie, Education et Formation » l'application **des objectifs** du « Fil rouge de la catéchèse. **Le Centre conduit** les choix des programmes et est un repère permettant une négociation claire entre les échelons synodal et paroissial en matière d'éducation chrétienne.

Résolution 4 :

Le Synode confie au Centre cantonal « Théologie, Education et Formation » la mission d'informer et stimuler les paroisses et les catéchètes en vue de l'application **des objectifs** du « Fil rouge ». **A la fin de la législature, le Centre cantonal remet au Conseil synodal un rapport d'évaluation.**

Résolution 5 :

**Supprimée**

Résolution 6 :

Le Synode **associe** les services du Centre œcuménique de catéchèse aux propositions **d'application des objectifs du** « Fil rouge de la catéchèse » et aux offres de formations auprès des catéchètes.

M. **Jean-Luc Vouga**, pour la CEC, craint que l'amendement sur la première résolution ne donne un statut trop facultatif et pas décisionnel et que ce Fil rouge ne finisse dans un tiroir. Il est un travail de réflexion, de consultation et de discussion depuis plusieurs années et constitue le testament de la CEC au Centre «Théologie, Education et Formation ». Si c'est un document de travail il ne pourra pas être utilisé comme une présentation claire de la catéchèse.

La présidente ouvre la votation sur les résolutions amendées.

La 1<sup>ère</sup> résolution amendée est acceptée par 26 voix contre 23, elle a la teneur suivante :

**Le Synode adopte le « Fil rouge de la catéchèse » en tant que document de travail qui stimule la recherche et la réflexion.**

La 2<sup>ème</sup> résolution amendée est acceptée par une grande majorité contre 9 oppositions, elle a la teneur suivante :

**Le Synode décide que le « Fil rouge de la catéchèse » détermine clairement des objectifs catéchétiques permettant d'établir un programme cadre dans le canton.**

La 3<sup>ème</sup> résolution amendée est acceptée à une grande majorité contre 6 oppositions. Elle a la teneur suivante :

**Le Synode confie au Centre cantonal « Théologie, Education et Formation » l'application des objectifs du « Fil rouge de la catéchèse. Le Centre conduit les choix des programmes et est un repère permettant une négociation claire entre les échelons synodal et paroissial en matière d'éducation chrétienne.**

La 4<sup>ème</sup> résolution amendée est acceptée à une grande majorité contre 4 oppositions. Elle a la teneur suivante :

**Le Synode confie au Centre cantonal « Théologie, Education et Formation » la mission d'informer et stimuler les paroisses et les catéchètes en vue de l'application des objectifs du « Fil rouge ». A la fin de la législature, le Centre cantonal remet au Conseil synodal un rapport d'évaluation.**

Concernant la suppression de la résolution 5, M. Jean-Luc Vouga, rappelle au Synode de rester attentif car il est important que le travail sur le Règlement général en rapport avec le Fil rouge puisse être fait par le Centre «Théologie, Education et Formation ». Il encourage donc le Synode à ne pas supprimer cette résolution

Le pasteur **David Allisson**, pour le Conseil régional de La Chaux-de-Fonds, ne demande pas un blocage. Il trouve par contre logique d'instaurer une période test. Les changements ne devraient pas être immédiats.

Le pasteur **Christian Miaz**, pour le Conseil synodal, est du même avis que la CEC et demande de maintenir cette résolution car il y a déjà maintenant des points précis à changer. En la supprimant tout resterait en l'état actuel.

Au vote l'amendement sur la résolution 5 est refusé par une grande majorité contre 7 oui.

Au vote, la résolution 5 présentée par le Conseil synodal est acceptée par une grande majorité contre une opposition. Elle a la teneur suivante :

**Le Synode demande au Centre cantonal « Théologie, Education et Formation » de proposer au Conseil synodal l'adaptation des articles réglementaires concernant l'éducation chrétienne.**

Amendement sur la résolution 6, Le pasteur David Allisson signale une petite erreur dans la transmission du texte, il s'agit de remplacer « aux proposition de programmes liées au Fil rouge », par « aux propositions d'application des objectifs du Fil rouge ».

Le pasteur **Christian Miaz**, pour le Conseil synodal, demande de refuser cet amendement car les objectifs de la catéchèse sont du ressort du Centre cantonal Théologie, Education et Formation. Le Centre oecuménique de catéchèse n'a pas d'autorité et un partage des compétences pourrait aboutir à un conflit d'autorité entre les deux.

Au vote, l'amendement sur la résolution 6 est refusé à une grande majorité.

La résolution 6 est acceptée à une grande majorité, sans opposition. Elle a la teneur suivante :

**Le Synode associe les services du Centre œcuménique de catéchèse aux propositions de programme liées au « Fil rouge de la catéchèse » et aux offres de formations auprès des catéchètes.**

Au vote l'ensemble du rapport et les sept résolutions sont acceptés à une grande majorité contre 2 oppositions.

Le pasteur **Guillaume Ndam**, district Neuchâtel-Est, à titre personnel, souhaiterait que ce Fil rouge ne s'arrête pas à 18 ans mais que la Commission poursuive la réflexion pour les 30 à 55 ans, par exemple.

#### **11. Information du Conseil synodal concernant le planning pour le traitement de l'étude sur la consécration (Annexe 5 - bleu)**

Le pasteur **Joël Pinto**, pour le Conseil synodal, rappelle que le Synode, en décembre 2002, a demandé au Conseil synodal de lui présenter rapidement un échéancier en vue d'un rapport décisionnel. A cet effet il demandera au centre cantonal « Théologie, Education et Formation », de proposer au Conseil synodal d'ici octobre 2003 un concept de consultation des paroisses et des Eglises sœurs, accompagné d'une information approfondie sur le thème et les options du groupe d'étude. Le Conseil synodal rédigera un rapport décisionnel en vue de la session du Synode de juin 2005 sur la consécration dans l'EREN.

#### **12. Information orale sur la pénurie pastorale**

Mme **Monique Vust**, pour le Conseil synodal :

« Le rapport de gestion le mentionne, différentes interventions dans les Conseils paroissiaux ou régionaux en ont fait état, l'Eglise, dans ce canton et dans les cantons romands, aborde une période de pénurie ministérielle. On en aperçoit les premiers signes, qui seront manifestes cet été et iront en s'amplifiant au cours des dix prochaines années.

Plusieurs postes vacants ont été annoncés dans les dernières parutions de la Vie protestante, succédant à des départs, à des changements de postes ou à des postes ouverts par la restructuration paroissiale d'EREN 2003. Si ces postes sont repourvus seulement par des changements internes ou des suffragances, sept postes à plein temps en tous cas ne seraient pas repourvus. On peut espérer l'arrivée d'un certain nombre de ministres d'autres cantons ou de France, mais déjà cette année, l'équilibre ne sera certainement pas atteint.

Chaque année, en plus des retraites planifiées, on compte quelques départs, définitifs ou non, pour des raisons diverses, familiales, changement d'orientation professionnelle, etc. Ces départs ont été peu nombreux pendant cette législature, ce qui était prévisible, car les travaux de réflexion liés à EREN 2003, le gel possible des postes vacants, une situation de transition, ont certainement retenu des ministres de penser à un changement de poste. Les changements se sont donc concentrés sur l'année 2003, qui verra l'arrêt de 8 ministres, pour des raisons très variées ; il est habituel qu'à l'issue d'une période de réorganisation on assiste à un désir des personnes aussi de changer et donc à une accélération des mutations.

La raison principale de cette entrée en pénurie réside dans un recrutement insuffisant.

Depuis plusieurs années, le nombre des étudiants entrant en Faculté de théologie pour obtenir une licence s'est amoindri, et tous les

licenciés n'ont pas désiré entrer dans le cursus pastoral : dans tous les cantons romands, le nombre de stagiaires n'a pas cessé de diminuer.

Cette situation de manque de recrutement a été masquée dans les cantons romands par des réductions de postes et des entrées en retraite assez faibles. Elle est actuellement évidente.

A partir de 2007, la situation sera aggravée par un nombre plus important d'entrées en retraite.

Par contre., les candidats au diaconat forment cette année une volée d'importance normale.

Autre difficulté supplémentaire : le département de l'intérieur a très peu de latitude de proposer des desservances de courte ou moyenne durée, même partielles, car il y a peu de pasteurs retraités ou sans emploi pour entrer en matière pour ces desservances. De son côté, le service des remplacements se trouve dans la même situation, les demandes de remplacement pour des cultes ne pourront probablement plus être honorées dans la proportion actuelle si des possibilités nouvelles ne s'ouvrent pas.

On doit donc prévoir une période difficile pour l'Eglise, pour les paroisses comme pour les postes cantonaux. Il est nécessaire d'envisager la situation avec réalisme et de proposer un certain nombre de mesures qui puissent d'une part redresser la tendance et rendre aux études de théologie et aux ministères pastoraux et diaconaux une attractivité qu'ils semblent avoir perdue ; d'autre part aménager la situation dans les lieux de travail pour que l'équilibre entre les tâches et les forces à disposition puisse se maintenir.

Les responsables des ministères des cantons romands ont rédigé, à l'adresse de la Conférence des Eglises romandes (CEF), un rapport avec diverses propositions pour que ces Eglises romandes prennent rapidement, sur le plan romand, un certain nombre de mesures propres à renforcer le recrutement ; il s'agirait, par exemple, d'aborder, même partiellement, la question de l'identité ministérielle et professionnelle du pasteur et du diacre, de réfléchir à la formation pastorale, dans le cadre de la restructuration des facultés romandes, de mieux accompagner les étudiants qui discernent une vocation à servir l'Eglise, de favoriser des formations en seconde voie pour des vocations de la maturité. Ces propositions doivent être étudiées par les exécutifs et seront abordées à la prochaine Assemblée de la Conférence des Eglises romandes.

Néanmoins, il est évident qu'une série de postes vacants posera de gros problèmes d'organisation et nécessitera une réflexion approfondie aux niveaux paroissial et synodal sur la question de la pénurie et sur l'amélioration de l'image du travail en Eglise. Elle aboutira vraisemblablement à un rapport au Synode, avec des propositions, probablement pour la session de décembre. »

### **13. Motions et propositions éventuelles des Conseils régionaux, des paroisses et des membres du Synode**

Le pasteur **Guy Labarraque**, pour le Conseil régional de Neuchâtel-Ville, rappelle que le Synode des 13 et 21 juin 2001 a accepté de maintenir la présence de l'Eglise à l'école. A ce moment il ne connaissait pas le contenu et les orientations du programme scolaire d'enseignement des cultures religieuses. A la suite de la présentation, hier soir, des programmes cantonaux à l'école dont on peut trouver un résumé dans la



presse d'aujourd'hui n'y a-t-il pas un risque de chevauchement des deux programmes ? Dans le but d'un éclaircissement ainsi que de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre, il dépose cette motion :

**Le Synode demande au Conseil synodal d'étudier les conséquences de la décision du Synode de juin 2001 de « Renforcer la présence de l'Eglise à l'école » en tenant compte de l'enseignement des cultures religieuses et humanistes à l'école et des moyens que ce renforcement implique, en formation, en temps de travail et en finances.**

**Le Synode, par la même occasion, demande que le Conseil synodal étudie la question d'une cantonalisation de l'enseignement religieux à l'école.**

Le pasteur **Frédéric Hamman**, district du Val-de-Ruz, souhaite obtenir des précisions sur le terme « cantonalisation » de l'enseignement religieux.

Le pasteur **Christian Miaz**, pour Neuchâtel-Ville, répond que cela signifierait que l'enseignement religieux soit pris au niveau cantonal par un des centres et ne dépende plus simplement des paroisses.

M. **Claude Laperrouza**, donne son interprétation de « cantonalisation » par « fin de l'indépendance programmatique des pasteurs locaux ».

Le pasteur **Guy Labarraque**, pour Neuchâtel-Ville, explique que la personne qui occupe ce poste travaille à la fois en ville de Neuchâtel, sur Peseux et Neuchâtel Est. L'agent d'éducation chrétienne nous pose souvent cette question et nous pensons que la cantonalisation peut apporter une réflexion bénéfique au Synode.

Le pasteur **Frédéric Hamman**, district du Val-de-Ruz, demande si les leçons dépendraient de ministres qui ont des postes cantonaux et non plus paroissiaux ou est-ce simplement la réflexion qui se ferait au niveau cantonal ?

M. **Jean-Luc Vouga**, pour la CEC, précise que le statut de la motion est une demande que l'on transmet au Conseil synodal pour étude. Il ne peut donc pas donner de réponse sur un sujet pas encore étudié. Après rencontre avec les responsables de l'école secondaire il constate, effectivement, des problèmes de chevauchement pour les élèves qui viennent de différentes régions. Une réflexion est donc nécessaire.

Au vote la motion est acceptée par une grande majorité, sans opposition. Elle a la teneur suivante :

**Le Synode demande au Conseil synodal d'étudier les conséquences de la décision du Synode de juin 2001 de « Renforcer la présence de l'Eglise à l'école » en tenant compte de l'enseignement des cultures religieuses et humanistes à l'école et des moyens que ce renforcement implique, en formation, en temps de travail et en finances.**

**Le Synode, par la même occasion, demande que le Conseil synodal étudie la question d'une cantonalisation de l'enseignement religieux à l'école.**

Une deuxième motion a été déposée par un groupe de 7 députés au projet de l'équipe d'accompagnement et d'évaluation :

**Le Synode mandate le bureau du Synode, en collaboration avec le Conseil synodal, de réaliser un rapport, pour le Synode de décembre 2003, relatif aux objectifs à atteindre en 2004, 2005 et 2006 par les**

**paroisses et les centres cantonaux dans le cadre général du processus EREN 2003.**

M. **Pierre De Salis**, (Collège des institutions et ministères spécialisés), explique que cette motion trouve son origine dans les débats du CEIMS pour valoriser l'importance de l'évaluation et la collaboration avec le Synode afin de travailler largement et ouvertement cette question des objectifs 2004, 2005 et 2006.

**Au vote elle est acceptée par 27 voix** (6 oppositions).

M. **Claude Laperrouza**, district de Boudry, demande instamment au Conseil synodal, suite à l'acceptation de cette motion, de mettre en place cette commission le plus rapidement possible.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, au terme de cette législature, remercie chacun et espère que la nouvelle formule du Synode conviendra à tous et permettra de fructueux débats.

Le pasteur **Phil Baker**, vice-président, remercie Mme Christine Fischer de sa présidence, de son humour, sa bonne humeur et la précision avec laquelle elle a mené les débats. Sous les applaudissements il lui remet un bouquet de fleurs.

Mme **Claire-Lise Vouga** prononce la prière finale et confie à Dieu toutes les nouvelles paroisses.

Le pasteur **Pierre-Henri Molinghen** remercie les conseillers synodaux qui vont quitter le Conseil synodal et relève que si l'on combat les idées on respecte et apprécie les personnes.

La séance est levée à 16 h 20.

Neuchâtel, le 28 mai 2003

les secrétaires :

Claire Beljean

Anne Bonvin

la présidente :

Christine Fischer